

## DELIBERATION CR012-2022

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 29 mars 2022 ;**

**Objet de la délibération : Cadre général des prestations de services en recherche – Liste des plateaux et plateformes**

**La Commission de la Recherche réunie le 04 avril 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président*  
*de l'Université d'Angers*  
**Signé le 06 avril 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 06 avril 2022**

## Cadre général des prestations de service en recherche – Liste des plateaux et plateformes

### LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF)

SFR	Type	Nom	Désignation	Date d'application
ICAT	PF	PRISM	<b>Imagerie et spectroscopie multimodale</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PT	PRIMEX	Radiobiologie et imagerie expérimentale	Au plus tard 01/01/2023
	PT	SCIAM	Imageries et analyses microscopiques	Au plus tard 01/01/2023
	PT	PACEM	Analyse cellulaire et moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
	PF	LENTIVEC	<b>Production de vecteurs <u>lentiviraux</u></b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PF	<u>SynNanoVect</u>	<b>Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>
	PT	SCAHU	Animalerie hospitalo-universitaire	Au plus tard 01/01/2023
QUASAV	PT	ANAN	Analyses acides nucléiques	01/01/2023
	PT	COMIC	Collection microorganismes	01/01/2023
	PT	IMAC	Imagerie cellulaire	01/01/2023
	PT	PHYTO	Analyses phytochimiques	01/01/2023
	PF	PHENOTIC	<b>Phénotypage des semences et des plantes Hors cadre en gestion INRAE</b>	<b>NA</b>
MATRIX	PT	CARMA	Caractérisation de matériaux fonctionnels	Au plus tard 01/01/2023
	PT	CRISTAL	Analyse thermique et de cristallographie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	LASIMA	Lasers et imagerie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	ASTRAL	Analyse structurale moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
CONFLUENCES	PF	USERLAB	<b>Plateforme d'analyse du comportement P2AC</b>	<b>Au plus tard 01/01/2023</b>

Université d'Angers - Commission Recherche du 04/04/2022

POUR VOTE